

## Charles Baudelaire, *Les Fleurs du Mal*,

Paris, Poulet-Malassis et De Broise, 1857, 248 p. (Liège, Bibliothèques ULiège, R4388A).

Ouvert p. 206, sur « *Les métamorphoses du vampire* », poème exclu suite au procès (1857).



La révolution de 1789 a instauré la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen. Elle semblait ouvrir la voie à une libre circulation des idées et à la liberté de leur mise par écrit. Pourtant, l'histoire du XIX<sup>e</sup> siècle démontre qu'il en fut autrement. Dès 1810, sous Napoléon I<sup>er</sup>, l'imprimerie et la librairie sont encadrées administrativement et ce, jusqu'en 1870 au moins. Tout libraire-imprimeur ou libraire-éditeur doit obtenir une autorisation d'exercer, accordée après une enquête rigoureuse. Le libraire doit ensuite prêter serment au souverain et jurer obéissance à la Constitution. L'exercice de son métier reste ensuite contrôlé. Le Second Empire poursuivra ce contrôle de l'écrit. En cette période de révolution industrielle, où l'imprimé pouvait être tiré en plus grand nombre et à moindre coût, la peur était grande de voir des idées subversives atteindre un lectorat d'autant plus important que l'alphabetisation progressait.

La destinée des *Fleurs du Mal*, de Charles Baudelaire (1821-1867), s'inscrit dans ce contexte. Lorsque sa première édition paraît, en 1857, Baudelaire n'en est pas à ses premiers poèmes. Il publie déjà régulièrement des textes dans des revues ou journaux. Le public parisien attend depuis plusieurs années ce qui sera considéré comme son œuvre majeure. Dès 1845, il envisage la publication d'un recueil qui serait intitulé *Les lesbiennes*, puis *Les limbes*. En 1855, dix-huit poèmes paraissent dans la *Revue des Deux Mondes* sous l'appellation qu'il leur donnera finalement : les *Fleurs du Mal*. Deux ans plus tard, en février 1857, il remet le manuscrit de son œuvre au correspondant parisien de l'éditeur Poulet-Malassis. Ce dernier le publiera en juin de la même année.

L'accueil de l'œuvre est d'emblée mitigé. Si le *Moniteur universel* en fait l'éloge, le *Figaro*, lui, la critique sévèrement. L'œuvre de Baudelaire, si elle ne choque pas, interpelle à tout le moins pour l'époque. Le poète y aborde la laideur des vices de l'Homme, montrant leur danger, mais soulignant également leur potentielle beauté. Certains poèmes, très réalistes, incluent des images érotiques, ou évocations de scènes réelles, évidentes. Les *Fleurs du Mal* sont à la

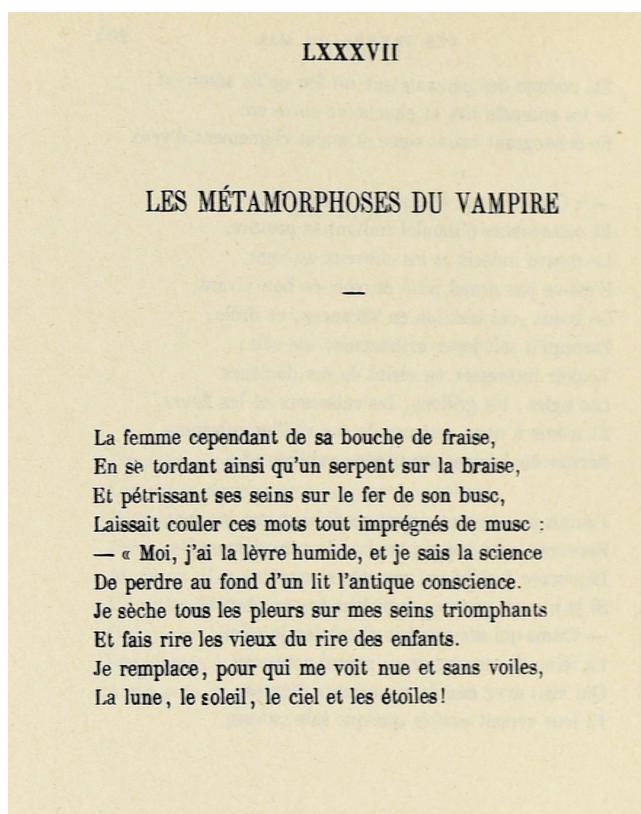
charnière de deux époques, entre le déclin du romantisme et les théories du réalisme.

Le 5 juillet, Gustave Bourdin publie dans le *Figaro* un article dénonçant l'immoralité de la publication. Deux jours plus tard, la Sûreté publique saisit le Parquet pour délit d'outrage à la religion et aux bonnes mœurs. Le procès de Baudelaire aura lieu le 20 août de la même année. Malgré la publication d'*Articles justificatifs pour Charles Baudelaire*, en sa faveur, Baudelaire est condamné à 300 francs d'amende, ses éditeurs à 100 francs chacun. Le tribunal impose par ailleurs la suppression de six poèmes des *Fleurs du Mal*. Il faudra attendre 1949 pour que la Cour de Cassation de Paris réhabilite le poète et ses textes.

Baudelaire n'est pas l'unique victime de la censure à l'œuvre dans le champ littéraire. La même année, Flaubert est traduit en justice pour les propos tenus dans *Madame Bovary*. Il échappera toutefois à une condamnation.

Cette censure est-elle parvenue à ses fins ? Non, bien entendu. Tout au plus parvint-elle à freiner la diffusion d'idées et écrits pour quelques années ou décennies. L'interdiction d'une œuvre concourt à sa promotion et à sa diffusion, par des canaux détournés. En 1866, Baudelaire décide de faire paraître ses poèmes censurés dans un nouvel ouvrage, *Épaves*, qu'il fait publier en Belgique en 1866, là où les lois du Second Empire ne peuvent l'atteindre.

S. Simon



ROGER Pierrot, CORDROC'H Marie, PICHOS Claude, et al., *Charles Baudelaire : exposition organisée pour le centenaire des Fleurs du mal*. Paris, Bibliothèque nationale, 1957, VIII-124 p.

GUYAUX André (éd.), *Baudelaire : un demi-siècle de lectures des Fleurs du mal, 1855-1905*, Paris, PUPS, 2007, 1143 p.

MOLLIER Jean-Yves, « La censure en France au XIX<sup>e</sup> siècle », in *Mélanges de l'École française de Rome. Italie et Méditerranée*, 2009, tome 121, n° 2, pp. 331-340.

ORLANS P. et MATTERNE V., *Charles Baudelaire, Les Fleurs du Mal. Dossier pédagogique*, Musée de Mariemont, 2012, 4 p.